

Système D

Bricolage • Maison • Jardin

4,50 €



HISTOIRE
D'UN CHANTIER
Une ferme
en Bretagne

La réalisation
d'une piscine
100 % naturelle



LE MODE D'EMPLOI
des bétonnières

En
cadeau
52 pages
jardin

T 02658 - 747 - F: 4,50 €



Suisse 6,90 Fr - Canada \$ 6,80 - Maroc 50 DH - Belgique 4,90 € -
Luxembourg 4,60 € - Port. cont. 4,60 € - DOM surf. 5,50 € -
DOM avion 6,40 € - TOM avion 1250 XPF - TOM surf. 750 XPF

AGRANDIR : LES ATOUTS DU BOIS

3 exemples chiffrés – les kits des fabricants



S Il faut ajouter un revêtement

VRAI. Comme sur la plupart des constructions. Le revêtement extérieur peut prendre divers aspects : doublages en brique ou en plaquettes de pierre, enduits colorés projetés sur armature métallique... En France, le bardage en lames de bois (massif ou composite) est le plus prisé. Il se présente sous forme de planches clouées (ou agrafées) sur une ossature de tasseaux qui ménage une lame d'air. S'agissant de lames en bois massif, elles sont débitées dans des essences ne risquant pas de se déformer (épicéa, mélèze, douglas...) ou qui n'exigent pas de traitement (chêne, châtaignier, red cedar, iroko...). Plus traditionnels, les bardeaux (« tuiles » de châtaignier, douglas ou épicéa fendus dans le sens du fil), offrent une grande variété d'expressions architecturales et une belle longévité dans le temps.

Pour en savoir plus

■ L'AFCOBOIS

Regroupant des entreprises et des professionnels du bâtiment (architectes, bureaux d'études...), l'Association des Entreprises françaises de construction bois (AFCOBOIS) favorise une meilleure connaissance de l'habitat en bois auprès du grand public (questions-réponses, techniques de construction, adresses de professionnels)..

→ 10, rue du Débarcadère - 75017 Paris. Tél. : 01 40 55 14 98
www.maisons-bois.org

■ LE CNDB

Le Comité national pour le développement du bois (CNDB) édite des guides, livres, Cédéroms et fiches techniques (caractéristiques du bois, choix des revêtements, types de parquets...). Il propose également un référentiel d'exemples de construction à ossature bois et recense les stages de formation professionnelle.

→ 6, avenue Saint-Mandé 75012 Paris. Tél. : 01 53 17 19 60
www.construction-bois.org



PHOTO V. GREMILLET

De 80 à 160 m². Pour agrandir un pavillon en meulière, l'architecte Bruno Fuchs a conçu une extension sur pilotis selon la technique poteau-poutre. Constructeur Maisons Wedgwood.

Le bois est vulnérable aux parasites

VRAI ET FAUX. Certaines essences résistent naturellement (red cedar, mélèze, bois exotiques...). À l'inverse, la plupart des bois européens nécessitent un traitement pour les protéger des insectes et de l'humidité. Ils sont traités en usine en fonction de leur risque d'exposition à l'humidité et selon un classement établi par l'Institut technologique Forêt, cellulose, bois-construction, ameublement (FCBA, ex-CTBA). À chaque classe correspond un traitement minimal. L'ossature des maisons en bois est de classe 2 (bois à l'abri des intempéries), le revêtement extérieur de classe 3 (bois non abrité mais sans contact avec le sol). Dans les régions sujettes aux termites (53 départements recensés en 2005), il est obligatoire de traiter le terrain avant la réalisation des fondations. Exemples : recouvrir les fondations et la dalle avec un tissu de verre ou un film polyéthylène imprégné de termicide ; ajouter des boucliers métalliques (bandeaux, collerettes, grillages...) qui créent une barrière étanche entre le sol et le bâtiment.

Le chantier est plus long

FAUX. À l'exception des fondations, le chantier ne nécessite pas de coulage de béton. Le montage de la structure porteuse s'effectue en deux ou trois semaines suivant la surface de l'habitation. Délai auquel s'ajoute le second œuvre (travaux de couverture, pose des menuiseries, revêtements de sols...), les aménagements intérieurs (cloisons, escalier, plomberie, électricité, isolation du comble...) et les finitions décoratives (peinture, lasure...).

C'est plus cher qu'un pavillon classique

VRAI. Mise en œuvre par une entreprise, la technique de l'ossature présente un coût légèrement supérieur à celui d'un pavillon maçonner : entre 800 à 900 €/m² « hors d'eau, hors d'air » (gros œuvre, couverture, menuiseries...) et 1 200 à 1 300 € par m² habitable (gros et second œuvre, finitions, plomberie, électricité...). Le confort procuré par l'ossature bois (chantier plus court et sans grandes nuisances, isolation thermique et phonique, aménagements ultérieurs possibles) la rend plus compétitive qu'un pavillon en blocs béton sur le moyen et le long terme.